

VOLET COMPLEMENTAIRE AU CERFA N° 12156*06

Ce volet a vocation à compléter les éléments de votre demande qui ne figurent pas dans le formulaire cerfa obligatoire au niveau national.

Ceux-ci permettent à la Ville ou au CCAS de valoriser l'association et ses actions passées et à venir, afin d'évaluer la pertinence de l'octroi de la subvention sollicitée et de son montant au regard des pièces obligatoires mises en œuvre par la Ville ou le CCAS.

RAPPEL DES REFERENCES DE VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION RENSEIGNEES DANS LE CERFA

Nom de votre association :

Date de votre demande de subvention indiquée sur le cerfa :

Autorité sollicitée : Ville de Bois-Guillaume
 CCAS de Bois-Guillaume

1. LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE

➤ Pièces obligatoires pour toute demande :

Formulaire cerfa 12156*06

Compte-rendu de la dernière assemblée générale

Dernier bilan moral et/ou compte de résultat – certifié par un commissaire aux comptes pour les associations y étant obligées légalement ou réglementairement

Copies des justificatifs des réserves de trésorerie de l'association (relevés des comptes et livrets de l'association datant de moins de trois mois)

Grille détaillée du montant des adhésions pour l'année en cours et (si existante) pour l'année N+1

Les données recueillies via ce formulaire ne seront utilisées qu'aux fins de traitement de l'action citée en objet. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant selon votre interlocuteur à :

- Monsieur le Maire de Bois-Guillaume, Hôtel de Ville, 31 place de la Libération 76230 BOIS-GUILLAUME
- Monsieur le Président du CCAS de Bois-Guillaume - Hôtel de Ville - CS 60040 - 76232 BOIS-GUILLAUME Cedex.

➤ **Pièces obligatoires selon cas particuliers :**

Si c'est votre 1^{ère} demande ou s'il a changé depuis votre dernière demande, **Relevé d'identité bancaire de votre association portant l'adresse correspondant à celle de N° Siret**

Si l'association perçoit des subventions pour un montant supérieur à 153 000 €, **attestation de publication des comptes au Journal Officiel**

S'il s'agit de votre première demande, **charte du bon usage des locaux complétée et signée**

S'il s'agit de votre première demande, **contrat d'engagement républicain complété et signé**

S'il s'agit de votre première demande ou si les statuts de votre association ont été modifiés, **copie des statuts de l'association**

Si la composition des membres du bureau de l'association a été modifiée, **document indiquant la composition des membres du bureau**

Si l'association a signé une convention d'objectifs, les **pièces prévues par la convention d'objectif** passée en 2023

Si l'association a perçu une subvention de **PROJET** en 2023, **compte-rendu financier** de subvention (formulaire cerfa 15059*02)

2. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR VOTRE ASSOCIATION

➤ Renseigner les éléments suivants :

Nombre d'adhérents Hors-commune :

Nombre d'adhérents Bois-Guillaumais :

Tarif moyen appliqué aux Bois-Guillaumais :

Tarif moyen appliqué aux hors commune :

Si votre demande de subvention est adressée au CCAS, renseigner également les éléments suivants :

- Nombre de bénéficiaires Bois-Guillaumais :
- Nombre de bénéficiaires hors-commune :

Les données recueillies via ce formulaire ne seront utilisées qu'aux fins de traitement de l'action citée en objet. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant selon votre interlocuteur à :

- Monsieur le Maire de Bois-Guillaume, Hôtel de Ville, 31 place de la Libération 76230 BOIS-GUILLAUME
- Monsieur le Président du CCAS de Bois-Guillaume - Hôtel de Ville - CS 60040 - 76232 BOIS-GUILLAUME Cedex.

**3. COMPLEMENTS D'INFORMATION POUR LES ASSOCIATIONS N'AYANT PAS SIGNE UNE CONVENTION
D'OBJECTIFS 2023**

En 2023,

- Avez-vous participé à des évènements ponctuels organisés par la Ville ?
 oui non

Si oui, lesquels ?

- Avez-vous organisé un ou plusieurs évènements ponctuels auxquels la Ville a été associée ?
 oui non

Si oui, lesquels ?

- Avez-vous participé à des activités récurrentes **dans les accueils de loisirs ou dans les écoles** en collaboration avec la Ville ?
 oui non

Si oui, lesquelles ?

- Avez-vous participé à d'autres activités récurrentes en collaboration avec la Ville ?
 oui non

Si oui, lesquelles ?

- Avez-vous participé à la dernière opération « pass activités » ? oui non

Les données recueillies via ce formulaire ne seront utilisées qu'aux fins de traitement de l'action citée en objet. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant selon votre interlocuteur à :

- Monsieur le Maire de Bois-Guillaume, Hôtel de Ville, 31 place de la Libération 76230 BOIS-GUILLAUME
- Monsieur le Président du CCAS de Bois-Guillaume - Hôtel de Ville - CS 60040 - 76232 BOIS-GUILLAUME Cedex.



5. ENGAGEMENT A PARTICIPER AU SEMI-MARATHON

- L'association s'engage à mettre à disposition au moins un bénévole pour assurer des missions de signaleur sur le parcours et le ravitaillement de la prochaine édition du semi-marathon
 oui non

6. AUTRES ELEMENTS DE VALORISATION DE L'ACTION DE L'ASSOCIATION

Encart permettant à l'association de renseigner librement les difficultés rencontrées dans l'exercice de son activité, les nouvelles actions ou services mis en place au bénéfice des adhérents ou de son public et tout autre élément permettant à la Ville ou au CCAS d'apprécier la demande de subvention présentée.

Formulaire renseigné par : Le président de l'association Le représentant désigné dans le cerfa

NOM :

Prénom :

Signature :

Les données recueillies via ce formulaire ne seront utilisées qu'aux fins de traitement de l'action citée en objet. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant selon votre interlocuteur à :

- Monsieur le Maire de Bois-Guillaume, Hôtel de Ville, 31 place de la Libération 76230 BOIS-GUILLAUME
- Monsieur le Président du CCAS de Bois-Guillaume - Hôtel de Ville - CS 60040 - 76232 BOIS-GUILLAUME Cedex.